

France – Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection – Construction des équipements publics de la station touristique de Bairon-**OJ S 211/2024 29/10/2024****Avis de concours****Services**

1. Acheteur**1.1. Acheteur**

Nom officiel: Conseil Départemental des Ardennes

Adresse électronique: secretariatSCP@cd08.fr

Forme juridique de l'acheteur: Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

2. Procédure**2.1. Procédure**

Titre: Construction des équipements publics de la station touristique de Bairon-

Description: La présente consultation concerne un marché de Maîtrise d'OEuvre en vue du projet de construction des équipements publics de la station touristique de Bairon (08). Les éléments de mission de maîtrise d'oeuvre portent sur une opération de construction neuve de bâtiment au sens de l'article R. 2431-4 du Code de la commande publique. Le concours porte sur l'élément Esquisse (ESQ).

Identifiant de la procédure: 507a1c71-a508-4cca-b3ca-722e8e1437f5

Identifiant interne: 2024-323-DPI

Type de procédure: Restreinte

2.1.1. Objet

Nature du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 71000000

Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

2.1.4. Informations généralesInformations complémentaires: Conditions de remises des offres ou des candidatures : Offre dématérialisée sur la plateforme www.xmarches.fr Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Dossier remis gratuitement Par téléchargement, sur <https://www.xmarches.fr>

VOIES ET DELAIS DE RECOURS : Les recours suivants peuvent être formés devant le juge administratif : - Référé précontractuel : En application des dispositions de l'article L 551-1 du Code de justice administrative (CJA), le juge administratif peut être saisi jusqu'à la signature du contrat. - Référé contractuel : En application des dispositions des articles L 551-13 à L. 551-23 et R551-1 à R551-9 du CJA, le référé contractuel peut être exercé dans un délai de : o 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat, o 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. - Recours de pleine juridiction : Le recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées - Recours pour excès de pouvoir : les

clauses réglementaires du contrat peuvent être contestées par la voie du recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Organe chargé des procédures de médiation : Secrétariat CCRA ou CCIRA préfecture de Meurthe et Moselle 1 rue Préfet C. Erignac, 54038 Nancy Cedex, tél. : +33 3-83-24-27-71

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

2.1.6. Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux: A défaut de produire les documents indiqués dans le règlement de la consultation, dans le délai fixé, la candidature du candidat unique ou du groupement sera rejetée. Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique.

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: Lot unique

Description: Lot unique

Identifiant interne: 1

5.1.1. Objet

Nature du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 71000000

Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

5.1.9. Critères de sélection

Critère:

Type: Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description: - Copie de l'inscription à l'ordre français des architectes ou équivalent (ou équivalent pour les candidats non établis en France) pour au moins l'un d'entre eux. - L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de service de même nature que celles objet de la présente consultation. - Le cas échéant, des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants ; l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres de l'Union européenne.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère:

Type: Capacité technique et professionnelle

Description: Au sens des articles R2142-1, R2142-2 du Code de la commande publique, il est demandé des compétences dans les domaines suivants : ▪ Architecture inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes pour les architectes français ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n° 85/384/CEE du 10 juin 1985, ▪ Structure, ▪ Thermique, ▪ Électricité, courants forts et courants faibles, ▪ Sécurité incendie (CSSI), ▪ Économie de la construction, ▪ Acoustique, ▪ Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC), ▪ EXE totale avec SYNTHÈSE. Au regard du caractère inclusif du projet, il n'est pas imposé une compétence

complémentaire spécifique (ergonome, architecte d'intérieur, design inclusif d'espace, ...), mais le candidat aura la possibilité d'intégrer les compétences qu'il jugera pertinentes pour assurer la conception et le suivi de la réalisation de l'opération. Le candidat pourra également s'adjoindre des compétences en développement durable s'il l'estime nécessaire.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure: 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure: 3

5.1.10. Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution: Se reporter au règlement de la consultation

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=33582>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de la procédure:

Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner: 27/01/2025

Conditions du régime du concours:

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur: non

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation:

Présentation par voie électronique: Autorisée

Adresse de présentation: <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=33582>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées: français

Variantes: Non autorisée

Informations relatives aux délais de recours: VOIES ET DELAIS DE RECOURS : Les recours suivants peuvent être formés devant le juge administratif : - Référé précontractuel : En application des dispositions de l'article L 551-1 du Code de justice administrative (CJA), le juge administratif peut être saisi jusqu'à la signature du contrat. - Référé contractuel : En application des dispositions des articles L 551-13 à L. 551-23 et R551-1 à R551-9 du CJA, le référé contractuel peut être exercé dans un délai de : o 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat, o 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. - Recours de pleine juridiction : Le recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées - Recours pour excès de pouvoir : les clauses réglementaires du contrat peuvent être contestées par la voie du recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: Conseil Départemental des Ardennes
Numéro d'enregistrement: 22080004900011
Adresse postale: Hôtel du Département - CS 20001
Ville: CHARLEVILLE MEZIERES cedex
Code postal: 08011
Subdivision pays (NUTS): Ardennes (FRF21)
Pays: France
Adresse électronique: secretariatSCP@cd08.fr
Téléphone: 0324366290

Rôles de cette organisation:

Acheteur

8.1. ORG-0002

Nom officiel: Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne
Numéro d'enregistrement: FRF2351036
Adresse postale: 25, rue du Lycée
Ville: Châlons-en-Champagne
Code postal: 51036
Subdivision pays (NUTS): Marne (FRF23)
Pays: France
Adresse électronique: greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Téléphone: 0326668687

Rôles de cette organisation:

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1. ORG-0003

Nom officiel: Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne
Numéro d'enregistrement: FRF2351036
Adresse postale: 25, rue du Lycée
Ville: Châlons-en-Champagne
Code postal: 51036
Subdivision pays (NUTS): Marne (FRF23)
Pays: France
Adresse électronique: greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Téléphone: 0326668687

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

11. Informations relatives à l'avis

11.1. Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 85bad6a3-0314-4542-814f-07ff86d146fe - 01
Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de concours

Sous-type d'avis: 23

Date d'envoi de l'avis: 28/10/2024 09:26:13 (UTC+1)

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français

11.2. Informations relatives à la publication

Numéro de publication de l'avis: 655711-2024

Numéro de publication au JO S: 211/2024

Date de publication: 29/10/2024